

# VENTE DE PARCELLES COMMUNALES

## DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Vendredi 10 mai 2024 – 12h00

(Voir délibération ci-dessous)

VILLE DE SAUVE



DEPARTEMENT DU GARD

Téléphone : 04 66 77 50 19  
Télécopie : 04 66 77 57 38

[mairie.sauve@wanadoo.fr](mailto:mairie.sauve@wanadoo.fr)  
[www.ville-de-sauve.fr](http://www.ville-de-sauve.fr)

« Village de Caractère »  
« Ville vivez bougez »  
« Ville et métiers d'art »  
« Station verte »  
« Ville branchée »  
« Ville prudente »

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 030-213003114-20240404-D21\_2024-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU QUATRE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

**D21\_2024**

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19                             | 19          | 15                                  |

L'an deux mille vingt quatre

Et le 04 avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

#### Date de la convocation

29/03/2024

De GAILLARD Olivier

#### Date d'affichage

29/03/2024

**PRESENTS** : AGNIEL / CASTALDI / CIENTANNI / DURAND / GAILLARD / KANSTEINER / KATAN / MARION / MOLINES / OCHRYMCZUK / PICAS / TURUT

#### Objet de la délibération

AUTORISATION DE VENDRE DES  
PARCELLES COMMUNALES

#### ABSENTS EXCUSES :

BUENDIA donne pouvoir à CASTALDI  
MARTIGNAC donne pouvoir à PICAS  
ROUGE donne pouvoir à AGNIEL  
VILLE

#### ABSENTS :

AUDIBERT / BIBIA / MASOT

**SECRETAIRE** : CASTALDI

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal fait l'objet d'une procédure administrative pour être intégrés au patrimoine communal.

Il est rappelé que la commune a mis en place une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles en ce qui concerne les secteurs de la Mer des Rochers et du Coutach.

Il a également été acté le principe de se positionner pour acquérir dans les mesures du possible les biens situés dans ces secteurs.

Après discussion, il est acté le principe de mettre à la vente les biens vacants qui n'ont aucun intérêt situés en dehors de la ZPENS.

Selon ce principe, il est proposé de mettre à la vente les biens vacants suivants :

- Parcelle N°2 section BE secteur Castellet bas d'une superficie de 2 485 m<sup>2</sup> au prix de vente de 5 €/m<sup>2</sup>
- Parcelle n°5 section BE secteur Castellet bas d'une superficie de 305 m<sup>2</sup> au prix de vente de 5 €/m<sup>2</sup>
- Parcelle N°189 section AE secteur les Oules d'une superficie de 3 640 m<sup>2</sup> au prix de vente de 5 €/m<sup>2</sup>
- Parcelle N°24 section AD secteur les Espeches d'une superficie de 2 605 m<sup>2</sup> au prix de vente de 5 €/m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 316 section BH sis rue du Parc d'une superficie de 44 m<sup>2</sup> au prix de vente de 100 €/m<sup>2</sup>

Ces parcelles à vendre feront l'objet d'une mise en concurrence au travers d'une information sur le site de la Mairie.

A l'issue d'une période d'un mois, les propositions les mieux-disantes seront retenues et feront l'objet d'une nouvelle délibération individualisée qui précisera le futur acquéreur et le montant de la vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

#### **DECIDE à l'unanimité**

- d'autoriser le Maire à la mise en vente des parcelles :
  - n°2 section BE secteur Castellet bas d'une superficie de 2 485 m<sup>2</sup> au prix de vente de 5 €/m<sup>2</sup>
  - n°5 section BE secteur Castellet bas d'une superficie de 305 m<sup>2</sup> au prix de vente de 5 €/m<sup>2</sup>
  - n°189 section AE secteur les Oules d'une superficie de 3 640 m<sup>2</sup> au prix de vente de 5 €/m<sup>2</sup>
  - n°24 section AD secteur les Espeches d'une superficie de 2 605 m<sup>2</sup> au prix de vente de 5 €/m<sup>2</sup>
  - n° 316 section BH sis rue du Parc d'une superficie de 44 m<sup>2</sup> au prix de vente de 100 €/m<sup>2</sup>
- d'engager la mise en concurrence pour mener à bien ces ventes au travers d'une information sur le site de la Mairie
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ces différents dossiers

**Pour :** AGNIEL / BUENDIA / CASTALDI / CIENTANNI / DURAND / GAILLARD / KANSTEINER / KATAN / MARION / MARTIGNAC / MOLINES / OCHRYMCZUK / PICAS / ROUGE / TURUT

**Contre :**

**Abstentions :**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le secrétaire de séance,  
**Jérôme CASTALDI**

Le Maire,  
**Olivier GAILLARD**

